

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Février 2019



Mutation dans le second degré

Tout maître contractuel souhaitant changer d'affectation doit avoir préalablement déclaré son intention de participer au mouvement auprès des services du rectorat (imprimé B à remplir disponible auprès des établissements). Doivent également obligatoirement participer au mouvement les lauréats du CAFEP et CAER ou concours réservé ayant validé leur année de stage.

Sont prioritaires les maîtres en contrat définitif en perte d'heures ou de contrat.

[Voir la circulaire sur le site.](#)

La procédure de saisie des vœux sera informatisée et le maître devra être en possession de son NUMEN pour pouvoir postuler.

Publication des postes vacants	29/03/2019
Saisie des vœux par les enseignants	01/04/2019 au 19/04/2019
Saisie des avis par les chefs d'établissement	23/04/2019 au 11/05/2019
CCMA	19/06/2019
Validation des affectations	20/06/2019

Mutation dans le 1^{er} degré

La circulaire publiant les services vacants ou susceptibles de l'être, et fixant les modalités de participation au mouvement sera adressée par le rectorat le lundi 1^{er} avril. Cette circulaire devra impérativement être affichée.

La circulaire et les annexes seront disponibles sur le site de l'académie de Paris www.ac-paris.fr à l'onglet Enseignants/Enseignants du privé/1er degré.

La Commission Consultative Mixte Départementale se tiendra le 26 juin 2019.

Assemblée Générale du Sundep-Solidaires Paris

Le Sundep-Solidaires Paris se réunira en Assemblée Générale le samedi 13 avril de 10 à 12 heures à l'annexe de la Bourse du Travail, **67_rue de Turbigo** Paris 3ème (métro Temple ou Arts et Métiers) salle commission 1^{er} étage.